Résolution sur l'examen de la stratégie en faveur du développement durable

2006/2517(RSP) - 01/06/2006

Le Conseil a tenu un débat public d'orientation approfondi et a approuvé un avis conjoint du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale sur l'examen de la stratégie de développement durable de l'UE (SDD). Une importance particulière a été accordée à la question de la **réduction de la pauvreté** (en particulier pour les enfants et les personnes âgées) et du **renforcement de la cohésion sociale**.

Les questions ci-après ont fait l'objet d'une attention particulière:

- accroissement important de l'emploi, amélioration de la qualité et de la productivité du travail, ainsi que renforcement de la cohésion sociale doivent demeurer des éléments essentiels de la SDD;
- la dimension sociale de la SDD doit être renforcée en assurant une coopération étroite avec les processus existants, dans le cadre d'une méthode ouverte de coordination dans le domaine de la protection sociale et de l'inclusion sociale, et de la stratégie de Lisbonne révisée;
- les États membres devraient poursuivre la transition vers des politiques actives et préventives, en particulier compte tenu des défis posés par la mondialisation et l'évolution démographique;
- il est essentiel de promouvoir la bonne gestion des affaires publiques;
- il est nécessaire de mieux hiérarchiser les objectifs et les actions clés ainsi que les différents instruments proposés dans le paquet relatif à l'examen de la SDD; à cet égard, les indicateurs jouent un rôle particulièrement important;
- le Conseil EPSCO a un rôle à jouer pour obtenir des résultats visibles et réaliser des progrès mesurables dans la mise en œuvre de la SDD de l'UE, en particulier par le renforcement des synergies entre les différentes politiques et les différents processus, y compris la stratégie de Lisbonne;
- une SDD ambitieuse devrait contribuer à accroître la cohérence entre les politiques internes de l'UE et ses engagements internationaux. Dans le domaine social, il conviendrait de déployer des efforts particuliers pour promouvoir le travail décent.

En résumant le débat, le Conseil a noté que les délégations estimaient qu'un nouveau processus n'était pas nécessaire dans ce domaine puisque la méthode ouverte de coordination (en particulier, l'échange de bonnes pratiques et le recours à des indicateurs pour suivre les évolutions) fournissait un cadre approprié pour intégrer l'inclusion sociale à la SDD dont elle constituera un élément essentiel.

Pour rappel, en juin 2005, le Conseil européen a adopté une déclaration sur les principes directeurs du développement durable reposant sur 4 objectifs, à savoir *la protection de l'environnement, l'équité sociale et la cohésion, la prospérité économique et la nécessité d'assumer nos responsabilités internationales*. En décembre 2005, le Conseil européen a pris note de la présentation par la Commission de sa communication relative au renouvellement de la stratégie de développement durable pour les 5 prochaines années et s'est réjoui à la perspective d'adopter en juin 2006 une stratégie globale comportant des objectifs, des indicateurs et une procédure de suivi effective. Cette stratégie devrait englober la dimension interne et la dimension externe et être fondée sur une véritable vision à long terme, réunissant les priorités et les objectifs de la Communauté en matière de développement durable. La présidence autrichienne de l'Union consulte toutes les formations du Conseil concernées en vue de l'adoption par le Conseil européen en juin 2006 de la SDD de l'UE renouvelée.